

---

**Projet de Loi de Financement de la sécurité Sociale pour 2021**  
**Commission Accidents du travail et Maladies professionnelles**

---

Madame La Présidente,  
Mesdames, Messieurs Administrateurs,  
Madame La Directrice,  
Madame/monsieur le commissaire du Gouvernement

Force Ouvrière tient tout d'abord à souligner la légère amélioration de forme quant à la saisine sur le PLFSS 2021 : nous avons disposé de 3 jours hors weekend ce qui n'était pas arrivé depuis des années et qui est particulièrement appréciable, même si toujours insuffisant. Par ailleurs, FO souhaite pouvoir disposer des annexes complètes, en particulier la n°5 relative aux compensations et exonérations, car la présentation de ces dispositifs et leur éventuelle compensation est particulièrement lacunaire dans le PLFSS, comme lors de chaque exercice.

Sur le fond, FO souligne un PLFSS d'une nature très particulière, au-delà de la période exceptionnelle liée à l'épidémie de la Covid-19 : le silence est fait sur des dispositions normalement présentes et d'importance majeure – le relèvement des minima sociaux et des pensions. Pas même évoqué, que ce soit dans le rapport descriptif en annexe B ou dans la communication du Gouvernement. FO espère qu'il s'agisse là d'une application du droit commun, et non en raison d'un calendrier répondant à d'autres intérêts. Au niveau global du calcul des droits, seule la mesure sur le PASS est à relever positivement. Aussi, le PLFSS avance très vite sur la création de la nouvelle branche, dont les modalités organisationnelles, de financement et de gouvernance n'auront toujours pas été débattues. FO déplore fortement cette manière de faire, le PLFSS étant adopté en procédure accélérée ce qui est peu propice à un véritable débat et parlementaire, et en amont avec les acteurs concernés. FO continue de dénoncer les LFSS comme des lois non pas seulement de « financement » mais bien de politiques majeures de Sécurité sociale, et revendique un risque Dépendance dont la gestion serait confiée à l'Assurance maladie.

Il faut ici souligner la question des ressources et le budget de la CNSA : l'apport de 28 milliards prélevé sur la CSG (du "one shot"), viendra soutenir les ressources déjà connues (la fraction de CSG – encore elle, la CASA, la CSA), ainsi que la "contribution des autres branches" et les "autres contributions prévues par la loi". FO attend du PLFSS des précisions car compte tenu des besoins, ces autres contributions ont vocation à être conséquentes.

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

En outre, le PLFSS confirme la position injuste du Gouvernement qui se borne à faire reposer sur les actifs (dont les chômeurs) et les retraités l'essentiel du coût de cette crise sanitaire exceptionnelle. En effet, la Sécurité sociale assume seule l'intégralité des coûts en recettes et en dépenses, créant ainsi fictivement une « dette sociale » en lieu et place d'une dette d'Etat.

Pour rappel, la CSG et la CRDS, principales recettes de la CADES, sont essentiellement payées par les actifs et les retraités – les personnes protégées. Ces prélèvements affectés à la CADES créent ainsi *de facto* un impôt "Covid" qui représentera peut-être 15 à 20 milliards d'euros prélevés chaque année sur les revenus des assurés sociaux, actifs et retraités.

FO trouve ici la démonstration de la théorie de l'ovalie, ou de la patate chaude qu'elle dénonce, à savoir « la nouvelle solidarité entre l'Etat et la Sécurité sociale ». Instaurée en LFSS 2019, la Sécu a dû transférer à l'Etat de ses propres ressources. Pour FO, il devrait s'agir de l'inverse : la Sécurité sociale n'a pas à assumer les conséquences financières de chocs dont elle n'est pas la cause. La solidarité nationale aurait dû précisément s'appliquer en l'espèce : compenser à la Sécurité sociale les pertes de recettes issues du dispositif d'activité partielle et du confinement décidé par le Gouvernement – aussi nécessaire qu'il fut. Pour FO, la Sécu est un amortisseur de crise, mais elle devient le créancier des décisions de l'Etat.

Et de la même façon, l'Etat devrait assumer les dépenses exceptionnelles liées à la gestion médicale de la crise – achat de matériel, masques, etc. In fine, tout cela sera à la charge des seules personnes protégées ! FO dénonce cette injustice sociale supplémentaire, caricaturant les principes élémentaires de solidarité nationale et professionnelle.

FO rappelle en outre que cette même politique de « nouvelle solidarité » a eu un effet désastreux sur les comptes. Pour rappel, en LFSS 2018 le Régime général devait afficher des excédents en 2019 et 2020 de +3,5 et +6,6 milliards d'euros respectivement, devenus ainsi des déficits depuis la LFSS 2020, hors contexte de crise exceptionnelle. Les projections quadriennales questionnent d'ailleurs fortement sur la création d'un déficit conséquent et structurel (plus de 17 milliards d'euros pour la branche Maladie sur 2022-2024), au-delà des conséquences économiques du confinement sur les recettes, mais bien en raison de ce que l'Etat met à la charge de la Sécurité sociale sans prévoir de recettes supplémentaire ou en assumer lui-même le coût. Le tout reposant sur des prévisions de retour de croissance et de rebond de la masse salariale très incertaines. Ce PLFSS n'organise nullement la soutenabilité et la pérennité de la Sécurité sociale, bien au contraire.

D'autre part, la récupération des excédents ces dernières années a fortement participé à l'impréparation de notre système de santé face à la crise. FO tient à saluer les premiers résultats positifs du Ségur de la santé, mais des mesures significatives doivent encore être concrétisées. Notons que le volet financier repose sur la Sécurité sociale exclusivement. Il ne fait que rattraper partiellement une situation très dégradée en raison de la politique conduite depuis des décennies de « maîtrise (comptable) des dépenses » et qui se poursuit encore aujourd'hui malgré la crise sanitaire.

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

SIRET : 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

À ce point, il est encore important de rappeler que les engagements pris par les pouvoirs publics doivent être financés et ne pas faire simplement l'objet d'"accompagnements financiers" ! Les moyens des établissements - surtout ceux de taille modeste mais incontournable dans l'offre de soins - ne permettent pas de faire face et il serait particulièrement choquant d'en faire supporter la responsabilité à leur direction. A croire que les drames et les leçons de la Covid-19 n'ont pas été suffisants pour faire prendre conscience aux décideurs que les crises sanitaires, de quelque nature qu'elles soient, nécessitent des lits, des places, de la réserve immobilière publique et des moyens humains conséquents.

Enfin, de manière générale, FO souligne la compensation bienvenue des exonérations « Covid ». Toutefois, elles ne sont pas totales, comme les remises de dettes qui ne sont pas comprises. En outre, et sans annexe 5, toute la tuyauterie des compensations est invisibilisée mais il semblerait bien que le Gouvernement a l'intention d'intensifier les affectations de TVA, ce que FO dénonce fermement. Le montant compensé – 5,3Md€ – paraît bien dérisoire quant aux nombreux dispositifs pris au détriment des recettes de la Sécurité sociale. Ainsi pour ne prendre qu'un seul exemple toujours ignoré jusqu'à présent, qu'en est-il des effets sur les recettes de la « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » en 2019, et devenue cette année « Prime Covid », que l'Etat devrait également compenser ?

Concernant la branche accidents du travail et maladies professionnelles, la crise sanitaire inédite que connaît notre pays démontre la nécessité d'un investissement massif dans le domaine de la prévention des risques professionnels. De nombreux travailleurs ont été mis en première ligne pour assurer la continuité de la marche du pays et ce souvent sans pouvoir bénéficier des mesures de protection collective et individuelle indispensables. Dans ce cadre, la branche accidents du travail et maladies professionnelles doit à l'évidence jouer un rôle moteur pour améliorer la santé et les conditions de travail de tous les salariés.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui nous ait présenté manque assurément d'ambition en matière de prévention et le sacro-saint « équilibre budgétaire » continue de menacer l'amélioration des politiques de prévention au sein de la branche. Alors que le rapport d'évaluation incite à concilier l'amélioration de la prévention et l'équité de la reconnaissance des AT-MP avec l'équilibre financier, Force Ouvrière continue d'affirmer que c'est l'investissement en prévention qui permettra de réduire la sinistralité et donc de pérenniser l'équilibre de la branche.

En ce sens il est essentiel de renforcer les mesures visant à responsabiliser les employeurs et à les inciter à mettre en œuvre des mesures de prévention au sein de l'entreprise. La parution du décret de reconnaissance en maladie professionnelle des travailleurs atteints du COVID-19 démontre le manque de volonté de consacrer une véritable réparation aux travailleurs exposés à des risques professionnels. A quand une véritable reconnaissance pour les pathologies professionnelles ?

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

Force Ouvrière réaffirme que le transfert financier d'un milliard d'euros à la branche maladie est un véritable aveu d'abandon de la part des pouvoirs publics et démontre le manque de volonté politique dans la lutte contre la sous déclaration et la sous reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles. Si la situation sanitaire exceptionnelle n'a pas permis la réunion de la commission d'évaluation, ce PLFSS prévoit une affectation automatique de ce versement à l'assurance maladie actant de fait une reconduction tacite de ce dispositif déjà dénoncé par Force Ouvrière.

Concernant les dotations opérées envers le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante et le fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, elles sont encore une fois très largement insuffisantes et apparaissent même en baisse par rapport à l'année précédente en ce qui concerne le FIVA. Force ouvrière affirme la nécessité d'apporter aux travailleurs exposés à l'amiante une véritable indemnisation et une possibilité de partir de manière anticipée lorsque cela est nécessaire. Sur ce point FO continue de revendiquer la mise en place d'une voie d'accès individuelle au dispositif du FCAATA.

La santé au travail se doit aujourd'hui d'être un enjeu fondamental dans nos sociétés. Si la branche AT/MP connaît un léger déficit en 2020 dû à la crise sanitaire, les prévisions pour 2021 montre un retour à un excédent annuel. Cet excédent doit être utilisé afin de favoriser la mise en œuvre d'une politique de prévention au plus proche des besoins des salariés. Pour ce faire, il est essentiel de donner à la branche les moyens humains et financiers pour atteindre ses objectifs. Force Ouvrière continue d'affirmer qu'une politique de prévention des risques professionnels coûtera toujours moins cher qu'une politique de réparation. Ce PLFSS ne semble pas prendre la mesure de l'urgence dans ce domaine.

Alors, ce PLFSS est bien évidemment extraordinaire : il met en lumière la dégradation des recettes et des dépenses dans un contexte sans nul autre pareil. Il met en exergue également les transferts de charges, et dans les faits sur les assurés sociaux, qu'ils soient usagers du système de santé ou heureux de ne pas l'être encore. Méfions-nous qu'à la fin et à force de lui faire supporter toujours plus en lieu et place de l'Etat, la capacité de soutenabilité de notre système de protection sociale ne se transforme en un rejet pur et simple. La Sécurité sociale, c'est le patrimoine de tous les assurés et de chacun d'entre eux, mais certainement pas la pinata de l'Etat.

C'est pourquoi Force Ouvrière vote résolument contre ce Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui ne projette en rien le financement de la Sécurité sociale, mais la transformation de notre modèle social, dans un cadre démocratique et parlementaire extrêmement contraint. Il lui apparait dès lors impératif que soit conduit un débat complet sur la place, le rôle et le financement de la Sécurité sociale, et ce, dans le respect de ses fondamentaux.